

**COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE**

**Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 juin 2025**  
**(Application de l'article L-2121-25 du CGCT)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 juin 2025 à 20 h 00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal de BELLEVILLE SUR MEUSE. La réunion est publique.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Monsieur Dylan DELCROIX est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a 15 présents, 6 pouvoirs, et 2 absences.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir, aucune personne ne souhaite l'enregistrer.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2025. Monsieur Erwan COLSON fait quelques remarques concernant le compte-rendu :

- Demande la modification de l'entête des comptes rendu car l'article 32 du Code de l'Administration Communale n'existe plus.
- Indique également que le compte rendu n'est pas conforme à la loi : il manque des informations (Ordre du jour, noms des présents, les pouvoirs, ...)

Le compte-rendu du 08 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Arrivée de Madame Sylvie CHARDIN à 20 h 10

**Compte-rendu de décision prise par délégation du Conseil Municipal**

Madame le Maire donne lecture de la décision suivante :

- **N°03/2025** : Lancement du marché des assurances

**2025-06-22 : Décision modificative de crédits**

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative de crédits afin de procéder au remboursement d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

**2025-06-23 : Décision modificative de crédits**

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative de crédits de 22 616 €.

**2025-06-24 : Avenant n° 1 au marché initial – Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment Mairie – Salle des fêtes**

A 20 voix pour et 1 abstention : Autorise Madame le Maire à valider l'avenant n° 1 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de – 17 520,00 € HT concernant une moins-value pour l'ornement œil de bœuf du 2 pans.

**2025-06-25 : Avenant n° 2 au marché initial – Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment Mairie – Salle des fêtes**

A 16 voix pour et 5 abstentions : Autorise Madame le Maire à valider l'avenant n° 2 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de 24 207,25 € HT concernant des travaux supplémentaires pour l'ensemble du 2 pans : variante beauvoise graphite.

**2025-06-26 : Avenant n° 3 au marché initial – Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment Mairie – Salle des fêtes**

A 16 voix pour et 5 abstentions : Autorise Madame le Maire à valider l'avenant n° 3 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de 3 965,75 € HT concernant des travaux supplémentaires pour l'ensemble des zingeries et des ornements zinc : variante en zinc Quartz.

**2025-06-27 : Subvention au Moto Club de VERDUN**

A l'unanimité des membres votants : Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 300 €.

**2025-06-28 : Subvention exceptionnelle à Verdun Agglomération Handball**

A l'unanimité des membres votants : Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation des Finales Coupe Meuse de Handball qui se sont déroulées les 14 et 15 juin 2025.

**2025-06-29 : Renouvellement du contrat de concession de gaz avec GRDF**

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à renouveler le contrat avec GRDF pour une durée de 30 ans.

**2025-06-30 : Adhésion à l'Association des Communes forestières de la Meuse**

A 14 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions : Autorise Madame le Maire à renouveler l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse et à payer une cotisation d'un montant de 110.00 € correspondant à la cotisation 2025 et à l'abonnement à la revue nationale des Communes Forestières de la Meuse.

**2025-06-31 : Nouveau Contrat avec IntraMuros**

A 19 voix pour (1 conseiller avec 1 pouvoir était sorti de la salle au moment du vote) : autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat pour un montant mensuel de 45 € HT pour une durée de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**2025-06-32 : Adhésion au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)**

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à adhérer au CEREMA et à payer une cotisation d'un montant de 500 € correspondant à la cotisation pour l'année 2025. Désigne Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, pour représenter la Commune de BELLEVILLE SUR MEUSE au titre de cette adhésion.

**2025-06-33 : Opération Mille Talents 2025**

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à valider l'opération Mille Talents 2025 pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive.

**2025-06-34 : Vente des suspensions à fleurs à une collectivité**

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à vendre 20 suspensions à fleurs à 50 € l'unité à la Mairie de CLERY LE PETIT.

**2025-06-35 : Reprise de la voirie Impasse Demenois**

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à reprendre la voirie de l'Impasse Demenois, parcelle cadastrée AD 571 dans le domaine privé communal, à titre gratuit.

Questions diverses : /

**Informations diverses :**

Marie-Paule SOUBRIER

- Harmonie municipale → Dossier toujours en justice
- Concernant le mail de Monsieur Erwan COLSON au sujet du compte-rendu de la réunion avec la DDT pour la circulation dans le nouveau Lotissement « Les Charrières » : il avait été convenu que le compte-rendu serait fait par la DDT. D'où un certain délai avant que celui-ci soit transmis au Membres du Conseil.
- La construction du Mc Do doit commencer début juillet.
- Le Judo Club a renouvelé son bureau

Emilie GARAND MULLER :

- Le Forum des Associations aura lieu le samedi 6 septembre 2025 à la Salle Convard.

La séance a été levée à 21 h 25 mn.



Madame le Maire,  
Marie-Paule SOUBRIER